

Dossier de
PRESSE

ASSEMBLEE

DEPARTEMENTALE

Assemblée Départementale

DU 21 NOVEMBRE 2022

essonne.fr



Essonne
TERRE D'AVENIRS

Conférence de Presse



Vendredi 18 novembre 2022

Ordre du jour

Assemblée départementale lundi 21 novembre 2022

Sommaire

1. Une trajectoire budgétaire pour améliorer l'efficacité des politiques publiques
2. Nouvelle politique culturelle départementale
3. Nouvelle politique départementale de la ville et de l'habitat

Une trajectoire budgétaire pour améliorer l'efficacité des politiques publiques

Démarche inédite et originale : le Département se dote d'une Programmation pluriannuelle de fonctionnement (PPF) 2022-2028 en complément du plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour établir une trajectoire financière sur 7 ans. Cette démarche transversale a permis de questionner les politiques publiques de la collectivité. Le rapport d'orientation budgétaire s'inscrit donc dans cette trajectoire.

- Cette trajectoire permet de se donner une visibilité sur six ans et d'évaluer l'impact financier des politiques publiques.
- Elle permet de cadrer le budget dans un contexte à la fois contraint et avec niveau d'incertitudes inédit s'agissant de la conjoncture économique.
- Ce n'est pas une règle d'or mais un cadre de référence qui pourra être actualisé et réajusté.

Objectif : mieux piloter les politiques publiques en fonctionnement et dégager des marges afin d'investir pour le développement du territoire et pour les Essonnais.

Cela se traduit par les orientations suivantes :

- une capacité de désendettement de 7 ans ;
- une programmation pluriannuelle de fonctionnement maîtrisée ;
- un plan d'investissement ambitieux.

1. Programmation pluriannuelle de fonctionnement

Chiffres clés : 1,29 milliards d'euros de dépenses réelles de fonctionnement prévue pour 2023 et 1,416 milliards d'euros pour 2028.

Les efforts portent sur :

- **Les personnes handicapées**, avec un plan de création de places en établissements ambitieux (plus de 500 places) à hauteur de 20 millions d'euros et le développement du maintien à domicile en priorité par rapport au placement en établissement.

Afin de se donner les moyens de cette prise en charge plus large, le Département a également fait le choix d'adapter le complément versé aux personnes handicapées en établissement (« reste à vivre ») pour l'aligner sur le niveau légal pour les nouveaux bénéficiaires.

- **L'insertion des allocataires du RSA :** la politique départementale d'insertion repose sur plusieurs leviers (dispositifs d'accompagnement social et spécialisée, aide au retour à l'emploi, emplois aidés...), qui permettent de faciliter la sortie du RSA ou d'en limiter l'entrée. Les moyens mis sur l'insertion sont préservés et orientés en particulier vers les allocataires âgés de 25-35 ans, qui représentent un tiers des BRSA, avec notamment la volonté affichée d'expérimenter un nouveau dispositif d'aide au retour à l'emploi.

- **La protection de l'enfance**

Le nombre d'enfants placés est en augmentation significative, ce qui engendre des hausses de dépenses. Il est passé de 3078 en 2018 à 3570 en 2022.

Plusieurs actions sont prévues dans la trajectoire budgétaire pour maîtriser ces charges :

L'adaptation des modes de placement pour faciliter une prise en charge à la fois plus adaptée et moins onéreuse. L'ambition du PPI est ainsi renforcée par rapport à celui voté en octobre 2020 pour les créations de place comme pour les investissements en maîtrise d'ouvrage départementale, comme en témoignent la construction du pavillon des adolescents de l'IDEF à Brétigny-Orge ou le projet de pouponnière actuellement à l'étude.

Le dialogue renforcé avec l'Etat pour obtenir une prise en charge par ce dernier des enfants qui, en raison de leur situation individuelle, devraient relever de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ou de l'Agence régionale de Santé (ARS) et dont la charge financière est assumée aujourd'hui sans compensation par le Département.

- **Les collèges :**

L'objectif est de contenir les dépenses de fonctionnement des collèges alors que les prévisions pour les fluides (énergie, eau) en 2023 représentent un coût supplémentaire de 15 millions d'euros.

Le Département engage notamment un travail pour déterminer plus finement le niveau de moyens alloués aux collèges, soit via la dotation globale de fonctionnement aux établissements soit par les dépenses prises en charge directement par la collectivité, afin de répondre de manière plus efficace à leurs besoins.

A cela s'ajoute l'optimisation des moyens de remplacement dans les collèges entre l'intérim, le recours aux associations intermédiaires, les renforts et les remplacements internes.

2. Plan pluriannuel d'investissement

Chiffre clé : + 400 millions d'euros (+20%)

Les marges dégagées en fonctionnement permettent d'augmenter le plan pluriannuel d'investissement à hauteur de 2,4 milliards d'euros sur la période 2022-2028 contre 2 milliards pour le précédent PPI. Cette ambition permettra de financer les opérations d'investissement nécessaires pour répondre aux besoins du territoire, liés notamment à la croissance démographique.

Les efforts portent sur :

- **Les collèges** : 755 millions d'euros contre 515 millions d'euros au précédent PPI.

Cette enveloppe vise à financer les constructions de 8 collèges, la réhabilitation des établissements (près de 133 millions d'euros pour les réhabilitations à venir), les investissements courant (remplacement de

chaufferie, rénovation thermique, sécurité et accessibilité, etc.), la distribution d'ordinateurs portables et la désimperméabilisation et la végétalisation des cours des collèges.

- **Les mobilités et déplacements** : 580 millions d'euros contre 460 millions d'euros au précédent PPI

Il s'agit de financer les grands projets de voirie (Ring des Ullis...) mais surtout de renforcer les investissements courants sur le patrimoine routier pour améliorer la qualité des routes et la sécurité des usagers (travaux d'enrobés, rénovation de ponts, etc.).

- **La culture et tourisme** : près de 70 millions d'euros contre 46,6 millions au précédent PPI.

Ce budget concerne notamment trois grands projets emblématiques conjuguant la valorisation du patrimoine, le renforcement de l'attractivité du territoire et l'amélioration de l'accès à la culture au plus grand nombre : les travaux au Domaine départemental de Méréville (restauration hydro-écologique de la Juine), les travaux au Domaine départemental de Chamarande (rénovation du château, d'un mur d'enceinte, de la Fabrique) et le futur pôle de conservation et de création du Centre Pompidou à Massy.

- **Le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS 91)** : 72 millions d'euros contre 40 millions d'euros au précédent PPI.

L'investissement va porter dans les prochaines années sur le soutien au renouvellement du parc de véhicules et sur les centres de secours déjà lancés (Tigery et Saclay) et à venir (21 millions d'euros pour de futurs centres).

- **L'environnement et le développement durable** : 125 millions d'euros contre 104 millions d'euros au précédent PPI.

Les efforts sans précédent se traduisent par :

- la poursuite de **l'acquisition et de l'entretien des espaces naturels sensibles (ENS)** pour préserver la biodiversité et en ouvrir une partie au public ;

- **la reconduction de la Prime éco-logis 91 (PEL 91)** ;

- **le projet de légumerie départementale** afin de valoriser les produits locaux, les circuits courts et de garantir aux bénéficiaires de la restauration collective une assiette de qualité ;

- **NOUVEAUTÉ – Un nouveau dispositif d'investissement direct en capital** afin d'apporter des fonds propres à entreprises locales de production d'énergie renouvelables, qui sera doté de 20 millions d'euros M€, pour soutenir la filière des énergies renouvelables en Essonne.

Un futur budget vert

Au printemps, le Département fera une analyse environnementale du budget 2023 et du PPI dans la perspective de construire un budget 2024 « vert ». Ainsi l'impact carbone des politiques publiques deviendra un élément d'arbitrage et d'aide à la décision.

Nouvelle politique culturelle départementale

La nouvelle politique culturelle départementale définit les ambitions et les priorités du Département en matière d'actions culturelles.

Les orientations de cette politique :

- ➔ Continuité avec le précédent mandat mais en prenant en compte les nouveaux enjeux du secteur culturel liés à la crise sanitaire
- ➔ Une politique issue d'une concertation approfondie avec le tissu culturel du territoire (opérateurs et collectivités)
- ➔ Une intervention départementale touchant tous les pans de la culture, tous les habitants de tous âges
- ➔ Des équipements départementaux structurants pour la culture sur le territoire, en particulier le Domaine de Chamarande avec environ 350 000 visiteurs par an.

Les priorités pour novembre 2022 :

- **La culture au plus près des Essonniens** : l'accent est mis sur le renforcement de la lecture publique et le soutien à la création et à la diffusion artistiques, notamment en zone rurale.
- **La valorisation du patrimoine** : l'accent est mis le patrimoine essonnien et sur le développement de la culture scientifique.
- **Des ressources culturelles pour tous et par tous** : l'accent est mis sur les publics prioritaires du Département (collégiens, personnes âgées,...) et sur l'éducation artistique et culturelle.

1. La culture au plus près des Essonniens

L'objectif : investir des zones géographiques où l'offre culturelle est peu développée et de permettre à chaque habitant d'avoir accès à une offre culturelle de proximité.

- **Développement de la lecture publique**, compétence départementale, et de son réseau essonnien.

Il s'agit de soutenir les initiatives des collectivités, de structurer un réseau de lecture publique sur le territoire, de faciliter l'accès aux bibliothèques et médiathèques dans les zones rurales, d'attirer des publics éloignés de la lecture publique, de développer usages numériques et de faire de la Médiathèque départementale un établissement de référence.

Les exemples

- ⇒ Déploiement **d'un atelier de fabrication numérique itinérant (Fabulab 91)** dans le Sud-Essonne depuis 2021, amené à se renforcer dans les prochaines années, et visible actuellement à la médiathèque de Ballancourt-sur-Essonne.
- ⇒ **11 rendez-vous de formation en 2022** sur la thématique « innovation et numérique » pour les bibliothécaires essonniens, dont le Salon de l'innovation et de la créativité numérique à Chamarande le 22 novembre 2022.
- **Le soutien à la création et à la diffusion artistiques sur le territoire :**

Il s'agit de soutenir **les porteurs de projets artistiques** (collectivités, associations...) à travers des partenariats et différentes aides (aide à l'aménagement de salles de spectacle et à l'acquisition d'outils d'itinérance, financement de résidences en milieu rural et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, etc.) et de **faciliter l'émergence de jeunes artistes** sur le territoire (tremplins jeunes talents, résidences de jeunes diplômés, soutien aux lieux de formation professionnelle, etc.).

Le Département agit également **pour garantir l'égal accès de tous aux œuvres**, à tous les âges de la vie, avec une attention particulière aux publics prioritaires du Département : soutien à la culture hors-les-murs, notamment dans les zones rurales et les quartiers prioritaires, au développement de résidences territoriales dans les collèges essonniers, aux projets qui encouragent l'implication des habitants, aux passerelles entre pratiques amateurs et milieu artistique professionnel.

Les exemples

- ⇒ La résidence « La Compagnie des Hommes » d'abord dans l'Arpajonnais et désormais aux Bords de Scène, avec le projet « 2022 comme possible » impliquant des jeunes de Juvisy-sur-Orge, Morangis, et Athis-Mons, suivi d'une représentation.
- ⇒ **27 projets de création artistique en Essonne subventionnés en 2022** dans le cadre d'un programme de financements en partenariat avec la DRAC Ile-de-France.

2. La valorisation du patrimoine

L'objectif : favoriser la connaissance du patrimoine culturel et scientifique et son appropriation par les Essonniers.

- **Soutenir la connaissance, la restauration et la conservation du patrimoine essonnien**

Le Département de l'Essonne poursuit le déploiement des aides à la restauration et à la conservation du patrimoine, tout en travaillant au développement de la connaissance du patrimoine essonnien (réalisation et partage d'un état de lieux) et en favorisant la mise en œuvre d'un accompagnement méthodologique auprès des porteurs de projets (mise à disposition de ressources, accompagnement en ingénierie, formation, etc.).

Les exemples :

- ⇒ Soutien à la restauration de l'église Saint-Sulpice de Favières
- ⇒ **Plus de 100 subventions départementales** octroyées pour des projets patrimoniaux entre 2016 et 2022 dans 60 communes, représentant **près de 1,9 million d'euros d'aides**.

- **Favoriser l'animation, la valorisation et l'appropriation du patrimoine par les Essonniers**

Le Département œuvre pour **une meilleure connaissance du patrimoine essonnien** et la transmission de cette connaissance (mise en place d'outils de diffusion participatifs et numériques, relais des grands événements patrimoniaux comme les Journées européennes du patrimoine, etc.).

Ses actions vont aussi se concentrer sur **la valorisation du patrimoine scientifique**, marqueur fort de l'identité de l'Essonne, à travers la sensibilisation du public à la science, les rencontres entre le monde de la recherche et les habitants.

Enfin, il participe à **la conservation, à la restauration et à la valorisation des patrimoines d'exception dont il est propriétaire** via la Fondation Essonne Mécénat, l'acquisition d'œuvres pour compléter les collections de ses musées et domaines ou encore la restauration d'œuvres issues du 1% artistique.

- **Faire du rayonnement patrimonial un levier de développement et d'attractivité territoriale :**

Cet objectif repose sur la valorisation des atouts culturels départementaux (les domaines et musées départementaux, le site archéologique d'Etiolles) et ceux du territoire, en lien avec le Comité départemental du tourisme. Il se décline aussi l'animation d'un réseau départemental des acteurs du patrimoine.

3. Des ressources culturelles pour tous et par tous

L'objectif : encourager l'accès et la participation de tous les publics aux propositions culturelles.

- **L'art et la culture pour tous et dès le plus jeune âge**

L'accès et la participation à la culture pour tous est un enjeu majeur de la politique culturelle. Ainsi, le Département favorise l'appropriation des offres et pratiques artistiques et culturelles par tous les publics, quels que soient leur âge, leur situation personnelle ou leur situation géographique.

L'actuel Plan départemental d'éducation artistique et culturelle (EAC) a été adopté pour la période 2018-2022. Il fera l'objet d'une mise à jour pour prolonger et renforcer l'action départementale en la matière.

Les exemples :

- ⇒ Pour les collégiens : la gratuité d'accès au cinéma dans le réseau Cinessonne pendant toute l'année scolaire 2022/2023 pour 12 000 collégiens participant au dispositif « Collège au cinéma ».
- ⇒ Pour les personnes âgées : 8 structures médico-sociales bénéficiant de projets culturels expérimentaux construits avec les résidents, les professionnels et les familles (dont par exemple l'UPHV de Dourdan).

- **L'adéquation de l'offre de pratiques amateurs aux besoins du territoire**

Compétence obligatoire des départements, le schéma directeur des enseignements artistiques permet d'orienter l'action des conservatoires et écoles de pratiques artistiques. L'actuel Schéma départemental des enseignements artistiques a été adopté pour la période 2018-2022. Il fera l'objet d'une mise à jour pour prolonger et renforcer l'action départementale.

- ⇒ Exemple : Le Département a soutenu activement la création de trois orchestres DEMOS (dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) en partenariat avec la Philharmonie de Paris.

Nouvelle politique départementale de la ville et de l'habitat

Le chiffre : près de 123 millions de budget pour la politique départementale de la ville et de l'habitat pour la période 2023-2028 (trajectoire budgétaire).

La méthode : cette politique a fait l'objet d'un travail concerté et collaboratif, en associant l'Etat et ses opérateurs, les communes et intercommunalités, le CAUE, les bailleurs sociaux et privés, l'ADIL 91.

Les trois grandes ambitions pour les Essonniens et pour l'Essonne :

- Offrir à tous les Essonniens la possibilité de disposer d'un logement durable et de qualité.
- Favoriser le développement équilibré du territoire.
- Relever les défis environnementaux et énergétiques.

Les mesures concrètes pour chacune des trois ambitions

1. Offrir aux Essonniens la possibilité de disposer d'un logement durable et de qualité

Maintien des aides pour l'adaptation (aides directes aux ménages modestes en lien avec l'ANAH) ou **la réalisation de logements** destinés notamment aux seniors et aux personnes en situation de handicap (résidences intergénérationnelles, pensions...).

⇒ Objectif : création/adaptation de 2 300 logements

Poursuite des aides au logement social d'insertion aux côtés de l'Etat avec des opérations qualitatives de requalification qui contribuent à la redynamisation des territoires.

- Objectif : 350 logements soutenus

NOUVEAUTÉ - Mise en place d'une caution pour aider les jeunes précaires âgés de 18 à 30 ans à entrer dans un logement, portée par le Fonds de solidarité logement (FSL) en lien avec la Mission locale Nord-Essonne.

⇒ Le chiffre : 23,8 millions d'euros c'est le budget pour la période 2022-2028 du FSL. Le FSL porte la politique du Département en faveur de la lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne.

2. Favoriser le développement équilibré du territoire

NOUVEAUTÉ - Mise en place du **Bail réel solidaire** dans les zones peu tendues (secteurs ruraux et périurbains) pour faciliter l'accès social à la propriété. Le principe : les particuliers achètent « les murs » d'un logement à des organismes fonciers solidaires tandis que le Département est le propriétaire du terrain. Ce dispositif permettra à des Essonniens d'accéder à la propriété en faisant une économie de l'ordre de 30% à 40% par rapport au marché privé.

⇒ Objectif : près de 700 logements envisagés

Aides à la rénovation de logements sociaux dans les centres-bourgs, les territoires ruraux et périurbains, avec un objectif de revitalisation.

- Objectif : 350 logements soutenus

Poursuite du soutien aux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), via le Fonds départemental de rénovation urbaine et le Fonds de cohésion social : accompagnement à la scolarité, soutien aux associations, équipements, opérations de désenclavement, d'amélioration et de sécurisation.

- Le Fonds de cohésion sociale s'élève à 7 millions d'euros pour la période 2022-2028.
- Le Fonds départemental de renouvellement urbain s'élève à 30 millions d'euros pour la période 2022-2028 et concerne 14 quartiers prioritaires (QPV) en Essonne bénéficiant du Nouveau programme national de renouvellement urbain.

3. Relever les défis environnementaux et énergétiques

Favoriser des rénovations énergétiques massives dans le parc privé grâce à :

- **la poursuite de la Prime éco-logis 91** (audit énergétique, travaux essentiels avec 35% de gains d'énergie et PEL copropriétés) : près de 35 000 logements rénovés depuis 2019 et un budget de 42 millions d'euros pour 2022-2028.
- la poursuite du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) : animation du réseau de la rénovation énergétique et soutien à l'ingénierie aux ménages (budget de 7 millions d'euros sur la période 2022-2028) ;
- des opérations et événements de sensibilisation sur la précarité énergétique (forums de l'habitat, conférence départementale de la lutte contre l'habitat indigne...) ;
- un accompagnement à la rénovation énergétique dans les quartiers prioritaires (QPV) à travers des opérations de réhabilitation fléchées ;
- une expérimentation en lien avec des communes volontaires pour mener des opérations de rénovation énergétique des quartiers pavillonnaires, avec l'objectif de faire des économies d'échelle. Ces quartiers pavillonnaires représentent la moitié des logements essonniens mais sont peu traités dans leur ensemble.

Contacts Presse

Luce Margonty

 lmargonty@cd-essonne.fr

 06 08 10 50 84

Lucile Mahé des Portes

 lmahedesportes@cd-essonne.fr

 06 47 12 08 81

Essonne
TERRE D'AVENIRS

**Conseil départemental
de l'Essonne**

Boulevard de France
91012 ÉVRY-COURCOURONNES CEDEX

essonne.fr

